



L'objectif de Paysages de France infos est de permettre à chacune et à chacun d'avoir une vision plus globale des actions et des initiatives de Paysages de France pendant une période donnée.

Important : plus que jamais l'audience d'une association militante et indépendante des pouvoirs économique et politique comme Paysages de France dépend aussi du nombre de ses adhérents : merci de faire connaître autour de vous les actions de l'association et d'inciter à la rejoindre les personnes sensibles à la cause qu'elle défend.

Recours devant le Conseil d'Etat ("décret affichage") : l'affaire du "décret affichage" était suffisamment grave et importante pour que, dès le 19 avril 2012, nous informions les adhérents disposant d'une adresse électronique que Paysages de France avait déposé — malgré les aléas, le coût et le travail supplémentaire très important que ce dossier implique — un recours devant le Conseil d'Etat. De même, nous avons signalé alors que cette initiative avait d'ores et déjà été relayée par des médias nationaux aussi importants que **Le Monde**, **France Info** ou **Le Parisien**. Depuis, d'autres médias ont évoqué cette affaire (*Actu environnement*, *Stratégies*, *L'Express*, *La Décroissance* : voir la rubrique "Revue de presse" sur le site de PDF). Quant au ministère, il a corrigé les erreurs mineures, mais a maintenu celles dont les conséquences pourraient être considérables, au point que l'on est en droit de se demander si ces "erreurs" n'ont pas été voulues. Pour lire le communiqué de presse du 23 avril 2012 :

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article520>

Concernant le "grenelle de l'affichage" en particulier, et l'affichage publicitaire en général, deux émissions radio méritent une attention particulière, celle du 17 mars 2012, sur France Culture, et celle du 27 mars 2012, sur RCF, au cours de laquelle se sont exprimés Khaled Gaiji, pour les Déboulonneurs, Charlotte Nenner, présidente de RAP et Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France. Ces émissions peuvent être écoutées grâce aux liens suivants :

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article489>

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article492>

Bien que les infractions en matière d'enseignes soient des délits et que le préfet ait pris, à la demande de Paysages de France, un arrêté mettant en demeure Cora de mettre en conformité son dispositif, Eric Straumann, maire d'Houssen et député du Haut-Rhin, n'hésite pas à faire obstacle au respect de la loi pour « faire » de l'argent (taxe sur la publicité et les enseignes) sur une activité illégale (le maintien de l'enseigne)... Belle leçon de civisme !

Affaire Straumann :

La monstrueuse enseigne Cora d'Houssen (Haut-Rhin)



De même, nous avons évoqué la double affaire Straumann, celle de l'amendement scélérate, qui a conduit au triplement du délai de mise en conformité des publicités et enseignes avec les nouvelles réglementations, dont les règlements communaux, et celle du scandale de la gigantesque enseigne illégale CORA d'Houssen (Haut-Rhin).

Depuis, un certain nombre de rebondissements ont eu lieu, notamment à la

suite de la réaction de la mairie de Paris, furieuse que ce nouveau cadeau aux afficheurs repousse de plusieurs années l'application de son nouveau règlement de publicité.

Vous pouvez notamment écouter à ce sujet l'interview du 27 avril 2012 de Danièle Pourtaud, maire adjointe, et de Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France, sur **Sud Radio** :

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article522>

Et lire les articles parus dans :

La Croix du 20 avril (<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article512>), *Le Figaro.fr* du 21 avril (<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article515>) et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) du 3 mai 2012 : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article528>

PACA

Audience au tribunal administratif de Toulon, Paysages de France c/préfet du Var. 30 mai 2012 à 9 heures 30

En septembre 2010, Paysages de France avait informé ses adhérents qu'une requête venait d'être déposée devant le tribunal administratif de Toulon. En effet, lasse de se heurter à un mur chaque fois qu'elle saisissait le préfet du Var, l'association avait alors décidé de porter devant la justice l'un des dossiers parmi les plus emblématiques puisqu'il concernait de gigantesques enseignes illégales (communes de La Valette-du-Var et de La Garde).

Comme c'est souvent le cas, ce n'est qu'à la suite de la saisine de la justice que le préfet a finalement réagi : dans son très tardif mémoire en défense, adressé le jour même de la clôture de l'instruction (cf. Nouvelles de PDF du 6 février 2012), ce dernier annonçait en effet le démontage de plusieurs des dispositifs concernés. L'instruction avait alors été rouverte pour quelques jours et Paysages de France avait communiqué un mémoire en réponse. L'audience est fixée au 30 mai, à 9 heures 30. Les adhérents qui seraient disponibles ce jour-là pourront assister à cette dernière et rencontrer à cette occasion le président de Paysages de France (contact : 06 82 76 55 84).

Voir aussi : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article324>



Démontages dans les Hautes-Alpes

Les Hautes-Alpes sont l'un des départements où l'association a été particulièrement active, que ce soit pour dénoncer la Croisière blanche, aujourd'hui abandonnée, ou pour faire respecter – non sans de grandes difficultés au demeurant (deux procès contre le préfet) – les dispositions du code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire. En octobre 2012, une nouvelle campagne de relevés d'infractions avait été effectuée dans le secteur de Gap et d'Embrun. Depuis, la plupart des

publicités et préenseignes illégales ont été démontées. En revanche, la préfecture semble beaucoup moins empressée lorsqu'il s'agit d'enseignes, même lorsque la réglementation est bafouée à grande échelle, comme à Gap, avec notamment une gigantesque enseigne scellées au sol Géant-Casino, ou encore à Embrun, avec un magasin SUPER U "arborant" cinq fois plus d'enseignes que la maximum autorisé ! L'une des raisons de ces lenteurs est la réticence (encore une fois) de certains maires et en particulier de celui de Gap. Cependant, plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu récemment à ce sujet avec le secrétaire général de la préfecture. Ce dernier s'étant engagé à poursuivre ses démarches auprès des maires, l'association a décidé d'attendre un peu avant toute nouvelle initiative de sa part.



Bourgogne : démontage de huit enseignes illégales de très grande hauteur dans l'agglomération de Dijon

Les résultats obtenus récemment par Paysages de France dans l'agglomération de Dijon sont impressionnants et édifiants à plus d'un titre. Ce dossier est en effet emblématique puisqu'il démontre tout à la fois l'extrême carence dont peuvent faire preuve certains représentants de l'État, l'efficacité de ce dernier lorsqu'il décide d'agir, et donc la démonstration que si l'État avait joué son rôle dès les années 80, les délinquants de

Agglomération de Dijon. À gauche, l'une des enseignes démontées à Chenôve. À droite, enseignes démontées voici quelques jours à Marsannay-la-Côte



l'environnement auraient cessé de transformer des pans entiers du paysage, patrimoine commun des citoyens, en territoires de non droit !

Qui plus est, cette affaire démontre avec éclat la remarquable efficacité des actions de Paysages de France et de ses militants.

Il n'en demeure pas moins que le dossier n'est pas clos puisque, jusqu'à présent, seuls ont été démontés les dispositifs ayant fait l'objet de relevés d'infractions de la part de l'association... De même, Paysages de France lance un appel à François REBSAMEN, maire de Dijon, pour qu'une solution permettant de réparer la faute commise en 2009 (affaire Ikéa) soit rapidement trouvée. Voir : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article527>

Midi-Pyrénées : requête contre le préfet du Tarn-et-Garonne

Les efforts déployés par Paysages de France pour obtenir du préfet qu'il mette enfin en œuvre les dispositions du code de l'environnement à Castelsarrasin n'ont pas abouti. Alors que la demande de l'association remontait à près de deux ans, Fabien SUDRY, préfet du Tarn-et-Garonne, n'aura cessé de tergiverser, au prétexte notamment que la commune concernée possédait un règlement de publicité, et que, plutôt que de mettre en œuvre les dispositions de la loi, il préférerait « *la pédagogie, l'information en amont, la recherche d'une mise en conformité par voie amiable* » et « *agir conformément à la stratégie d'intervention sur les axes prioritaires.* » Face à l'obstination de Fabien SUDRY, resté silencieux malgré d'ultimes relances et appels à la raison, l'association a donc décidé de confier l'affaire à la justice et de saisir le tribunal administratif de Toulouse (requête enregistrée le 16 avril 2012).

Sur l'affaire de Castelsarrasin, voir : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article466> / Lire l'article de **La Dépêche du Midi** : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article471> / Regarder le reportage de **France 3** du 27 février : http://www.youtube.com/watch?v=mZ_D9-68mi4



Waiting for Salvation

Tony SMITH, administrateur de Paysages de France et délégué régional de l'association pour la région Midi-Pyrénées, vient de renouer avec son passé de chanteur pop-rock et d'enregistrer une dizaine de nouvelles chansons. Ce grand militant est aussi un chanteur qui enchante. Pour écouter (et commander...) son disque : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article499>



Bretagne : Démontages et relevés d'infractions

« *L'action sur Châteaulin a marqué les esprits et on parle même de syndrome de Châteaulin dans certains réseaux documentaires* »

(MC, correspondant de Paysages de France, 9 mai 2012)



Ci-dessus : Crozon, l'un des panneaux démontés.
Ci-dessous : Port-Launay, le 14 avril 2012, panneau à faire démonter.

Les démontages massifs obtenus à la fin de l'année 2010 et en 2011, à la suite notamment de la saisine du tribunal administratif de Rennes, n'ont pas ralenti les initiatives de Paysages de France en Bretagne, bien au contraire : non seulement de nouvelles séries de fiches d'infractions ont été récemment adressées aux préfets des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, mais les vérifications opérées au cours de ces derniers jours dans plusieurs

communes situées dans le périmètre du parc naturel régional (PNR) d'Armorique, dans le Finistère, ont permis de mesurer l'effet des démarches de l'association. C'est ainsi par exemple que les 23 fiches réalisées par Paysages de France après une opération de relevés d'infractions dans le secteur de Crozon ont notamment conduit au démontage des...23 panneaux concernés. Or le même constat a été fait dans plusieurs autres communes du Finistère où Paysages de



France avait relevé des infractions et était intervenue, parfois à maintes reprises il est vrai, auprès du préfet. Il est donc parfaitement clair que l'association recueille désormais les fruits du signal donné au préfet, en 2010, à Châteaulin, lorsque, pour mettre un terme aux tergiversations, elle avait saisi le tribunal administratif. Il n'en demeure pas moins que la plus grande vigilance s'impose : c'est ainsi qu'un panneau 4x3 ainsi qu'une préenseigne non conformes des récidivistes Leclerc et Intermarché ont été relevés le 20 avril à Port-Launay. Quant aux préenseignes relevées entre Morlaix et Roscoff, elles sont toujours en place. Parce que Paysages de France n'a pas encore saisi le préfet ?

Lorraine : plus d'une centaine de panneaux démontés !

Le travail des adhérents de Paysages de France vient d'aboutir à de très importants résultats dans les Vosges avec le démontage de plus d'une centaine de panneaux entre Bulgnéville et Golbey. Si le travail de concertation avec la Direction départemental des Territoires (DDT) a porté ses fruits, d'autres dossiers, qui restent en grande partie bloqués, risquent de conduire rapidement l'association à saisir le TA de Nancy.

Information : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article506>

Lire l'article de **Vosges Matin** du 30 mars 2012 : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article497>



Alsace

Outre l'in vraisemblable affaire de la gigantesque enseigne Cora, installée dans la commune d'Houssen (Haut-Rhin), dont le brillant maire, Eric Straumann, s'est illustré comme l'on sait, l'association est notamment intervenue à deux reprises auprès du préfet du Bas-Rhin en vue de faire supprimer de gigantesques dispositifs installés en complète violation du Code de l'environnement dans les communes de Schiltigheim et Haguenau (publicités scellées au sol Cora, Décathlon, Leroy-Merlin et enseigne McDonald's).

Toujours en Alsace, plusieurs autres demandes adressées au préfet du Haut-Rhin étant restées sans suites, Paysages de France pourrait saisir prochainement le tribunal administratif de Strasbourg.

Sur l'enseigne McDonald's de Schiltigheim :

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article518>



Île-de-France

Comme cela a été déjà souligné, les actions conduites en Île-de-France se sont fortement accélérées au cours des douze derniers mois notamment. Depuis mars 2012, l'information des adhérents de la région et de Paris se fait grâce à la toute nouvelle *Gazette de l'Île-de-France*. Le premier numéro, daté de mars 2012, est consacré aux démarches de l'association auprès de la mairie de Saint-Ouen, avec laquelle une réunion de travail a eu lieu. Le n° 2, d'avril 2012, fait notamment le point sur les actions conduites à Courbevoie (la carence du maire et du préfet devraient prochainement conduire l'association à saisir la justice), mais évoque aussi une enseigne illégale de 23 mètres de haut installée à Nanterre ainsi

qu'une grossière entorse au règlement de publicité de Paris (bâche publicitaire non conforme de 150 m² installée boulevard Malesherbes), ce qui a obligé une fois de plus Paysages de France à saisir Bertrand Delanoë. <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article486>



Deux des panneaux démontés à Longjumeau

Démontages de panneaux à Longjumeau (Essonne) : Nathalie Kosciusko-Morizet donne satisfaction à Paysages de France.

Pour les raisons que l'on sait, les relations avec l'ex-ministre de l'Écologie étaient au plus froid depuis juin 2012, au point que Paysages de France, RAP et

Longjumeau :
après le
passage de la
disqueuse



le collectif des Déboulonneurs avaient décidé de rompre le dialogue avec elle. Dès lors, obtenir sans plus attendre le démontage des quelques panneaux 4x3 implantés en violation du code de l'environnement dans la commune dont la ministre est maire s'imposait. Non seulement c'est chose faite, mais dans sa lettre

du 26 mars 2012, la ministre remercie Paysages de France pour le travail de fond accompli dans sa commune, cela alors même que l'association dénonce "l'imposture" du "Grenelle de l'affichage" et qualifie même de « mensonge » l'assertion de l'ancienne ministre selon laquelle ce dernier conduirait à une réduction de la publicité. Lire le communiqué du 31 mars 2012 : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article495>

Démontage express d'un panneau JCDecaux à Mennecey : toujours dans l'Essonne, l'ASEC, association membre de Paysages de France, vient d'obtenir le démontage d'un panneau qui avait été récemment installé en violation de l'article L. 581-8 du code de l'environnement (moins de 100 m et dans le champ de visibilité d'un monument historique) par l'afficheur DECAUX. L'ASEC dénonce également l'installation par ce même afficheur de publicités DECAUX faisant la publicité de marques d'alcool à proximité des établissements scolaires.

Éolien industriel : Paysages de France a activement participé aux diverses réunions organisées en Île-de-France sur l'avenir de l'éolien dans la région.

Réunion de la CALME à Paris (11 mai 2012) : le collectif loisirs motorisés, dont fait partie Paysages de France depuis près de dix ans aux côtés d'une vingtaine de structures nationales, s'est réuni vendredi 11 mai 2012 à Paris. En savoir plus sur la CALME : <https://sites.google.com/site/lmencalme/matiere-1-classique>



Haute-Normandie

Le préfet de la Seine-Maritime a été récemment destinataire d'une demande concernant des infractions dans la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, près de Dieppe. Ce dernier, qui semble méconnaître certaines des nouvelles dispositions de la loi, a transmis le dossier au maire de la commune, cela alors même que, dans le cas d'espèce, il est le seul à détenir le pouvoir de police en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes. L'association vient donc de lui confirmer sa demande.

Le Blanc (Indre, PNR de la Brenne) : enseignes Netto devant l'église Saint-Génitour, classée par arrêté du 7 janvier 1930. Ces enseignes sont triplement soumises à autorisation (PNR, ZPPAUP, ZPR)... Quelqu'un aurait-il autorisé cet acte de barbarie culturelle ? Serait-ce parce qu'aucune demande d'autorisation n'a eu lieu ? Ni aucune vérification ?



Centre Les actions de Paysages de France auront certes abouti, au cours des derniers mois, au démontage d'un certain nombre de panneaux dans le PNR de la Brenne et au Blanc. Dans cette dernière commune et bien que le député-maire, Jean-Paul Chanteguet, soit également président du parc naturel régional de la Brenne, il aura cependant fallu que l'association dépose une requête devant le tribunal administratif de Limoges pour que les enseignes illégales du magasin Carrefour soient démontées. Or, en mars 2012, ayant constaté que le règlement de publicité du Blanc comportait une disposition illégale, l'association a informé le maire de cette nouvelle difficulté et lui a demandé d'abroger l'article concerné. Cette démarche n'ayant pas été suivie

d'effet, Paysages de France vient d'adresser un recours gracieux à Jean-Paul Chanteguet.

✓ Paysages de France tiendra un **stand au Blanc, du 17 au 20 mai 2012**, dans le cadre du 10^e Festival Chapitre Nature. Pour en savoir plus sur le Festival : <http://chapitrenature.fol36.org/>

✓ Une **opération de recouvrement de panneau aura lieu samedi 19 mai 2012 au Blanc**.

Rhône-Alpes :

Privas (Ardèche) : le secrétaire général de la préfecture reçoit une délégation de militants



Ardèche : des centaines d'infractions relevées et une activité intense

La très forte mobilisation des adhérents ardéchois s'est confirmée au cours de ces dernières semaines. Le travail de formation sur le terrain et de relevés effectué en octobre 2011 a conduit à la réalisation de 90 fiches d'infractions, portant sur 100 infractions. Ces dernières ont été remises en main propre, le 7 mars 2012, au secrétaire

général du préfet de l'Ardèche, qui a reçu à cette occasion une délégation de militants.

Le même jour, une délégation de militants était reçue par le maire d'Aubenas, en présence d'un représentant du PNR des Monts-d'Ardèche. Rappelons qu'Aubenas, dont les quartiers périphériques et les entrées sont défigurées par l'affichage publicitaire, est l'une des "villes porte" du parc et qu'une opération de recouvrement de panneaux 4x3 avait eu lieu dans cette ville le 10 septembre 2011 <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article481>

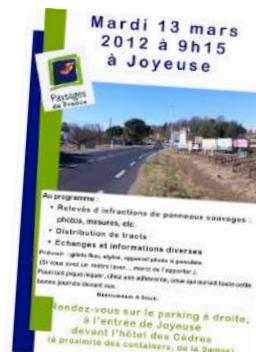
Le 13 mars 2012, une autre campagne de relevés d'infractions a eu lieu dans le secteur de Joyeuse. Bilan : 100 nouvelles infractions identifiées !

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article484>

Enfin, le 30 avril 2012, la cible était cette fois-ci le secteur de Vallon-Pont-d'Arc, candidat au "label" Patrimoine mondial de l'UNESCO, mais qui est envahi d'enseignes et de préenseignes qui non seulement défigurent le paysage, mais sont le plus souvent illégales !

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article519>

France bleu Drôme Ardèche a d'ailleurs largement couvert l'événement (3 séquences différentes au cours de trois journaux). L'une de ces séquences est en ligne sur le site de PDF : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article524>



L'enseigne Philibert, à Crest (Drôme), démontée en février 2012. À l'arrière-plan, la Tour de Crest, plus haut donjon de France.



Drôme : si, dans la Drôme, de très gros problèmes persistent, force est de constater que deux enseignes scellées au sol de très grande hauteur ont été récemment démontées, cela peu de temps après les demandes formulées par l'association auprès du préfet. Signe encourageant ? Espérons-le

puisque plusieurs dossiers – dont ceux, très différents, mais tous deux emblématiques, de Grignan et de l'enseigne Leclerc de Bourg-lès-Valence – attendent toujours que le préfet prenne les mesures nécessaires.

✓ Une **action de recouvrement de panneaux est d'ailleurs programmée le 29 septembre 2012** à Bourg-lès-Valence, juste à côté de la gigantesque enseigne Leclerc illégale et dans un secteur où les infractions foisonnent.

Isère : la Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Isère a récemment informé l'association que des PV avaient été dressés dans cinq des communes (certaines situées dans le PNR de Chartreuse), où l'association avait fait des relevés d'infractions et où, depuis, des panneaux ont été démontés. Ce signe encourageant ne doit pas faire oublier pour autant que certains des panneaux dénoncés sont toujours en place et qu'une quinzaine de dossiers concernant d'autres communes de l'Isère sont toujours en attente. L'association vient donc d'envoyer un message de relance et de demander que lui soient adressés les arrêtés de mise en demeure censés avoir été pris par le préfet.



Loire, 21 avril 2012 : la pluie n'a pas découragé les militants. Quatre jours plus tard, les fiches d'infractions étaient envoyées à la préfète.



Loire : Paysages de France et la Frapna Loire ont organisé, le 21 avril 2012, une **journée de formation et d'information** sur la réglementation en matière d'affichage publicitaire et

d'enseignes. Après une séquence théorique le matin à la maison de la Nature de Saint-Etienne, la mise en pratique a eu lieu l'après-midi du même jour, dans les communes de Feurs et de Civens où de nombreuses infractions ont été identifiées et photographiées. Dès le 25 avril, Paysages de France adressait à la préfète de la Loire l'ensemble des fiches réalisées à partir des relevés effectués le 21 avril. <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article517>



Rhône : l'un des temps forts a été la tenue du stand de Paysages de France, par dix bénévoles qui se sont relayés du 24 au 26 février, au **salon Primevère de Lyon-Chassieu**. Outre le succès de la toute nouvelle enquête sur l'affichage publicitaire et les multiples contacts, cette présence a permis à l'association de faire de nouvelles adhésions, dont trois correspondants locaux... <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article472>



Éolien industriel : le représentant de PDF dans le Rhône a par ailleurs participé activement aux débats qui ont eu lieu dans la région concernant l'éolien et les menaces qui pèsent sur un territoire déjà très marqué par les infrastructures de toutes sortes.

✓ **Agenda** : **“café débat” sur la pollution visuelle liée à l’affichage publicitaire, le 2 juin 2012, à la Maison rhôdaniennne de l’environnement (MRE), 32, rue Sainte-Hélène, Lyon 2e, de 10 heures à 12 heures, avec la participation du président de Paysages de France et d’un représentant des Déboulonneurs.**



L'enseigne « Quick Place », à Voglans (agglomération de Chambéry, Savoie) avait 30 mètres de haut.

Savoie et Haute-Savoie : l'action que conduit Paysages de France en Savoie continue à donner des résultats, parfois spectaculaires, comme en témoigne, malgré les difficultés rencontrées, les démontages obtenus dans l'agglomération de Chambéry. Plusieurs autres très grandes enseignes devraient à leur tour être démontées dans les prochains mois. Enfin, le travail accompli en 2011 dans un certain nombre de stations de sports d'hiver de Savoie et de Haute-Savoie, avec à la clé le démontage de nombreuses publicités illégales, va être repris dès le début de la prochaine saison de ski.

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article477>

✓ L'association, qui a tenu un stand à Aix-les-Bains dans le cadre du **forum “Incarnier l'utopie”** (8 et 9 avril 2012), sera également présente au **salon “Naturellia de La Roche-sur-Foron** (Haute-Savoie), du 23 au 25 novembre 2012.

Champagne-Ardenne

✓ Le refus du préfet de la Marne de mettre en œuvre les dispositions du Code de l'environnement en vue de la mise en conformité de la gigantesque enseigne Ikéa implantée à Thillois (agglomération de Reims) avait conduit Paysages de France à déposer, en janvier 2012, une requête devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Or non seulement le préfet n'a rien fait pour faire cesser l'infraction, mais une autorisation illégale aurait été accordée, avec son aval, par le maire de Thillois, plusieurs mois après la demande préalable de l'association (août 2010) ! De nombreux échanges ont eu lieu au cours des dernières semaines avec le directeur de la DDT pour tenter de trouver une issue amiable à cette affaire, considérée comme extrêmement grave, sur tous les plans, par Paysages de France. Le préfet a récemment confié l'affaire à Francis Soutric, secrétaire général de la préfecture de la Marne.



Autre affaire en cours dans la Marne, celle des panneaux illégaux de Compertrix, à l'entrée de Châlons-en-Champagne

✓ Le 7 février 2012, le préfet de la Marne a été saisi d'une demande concernant cette fois-ci des panneaux publicitaires installés à l'entrée de Châlons-en-Champagne.

Autres médias que ceux- signalés ci-dessus :

28 février, **Le Bien Public** (Dijon), à la une : « Pollution visuelle : le grand ménage a débuté » (Dossier)

8 mars, **Dijonscope** : « Grand Dijon. Paysages de France dénonce la pollution induite par les panneaux publicitaires »

Mars, **Que Choisir** : « Le décret l'affiche mal »

9 mars, **Le Dauphiné Libéré (Ardèche)** : « Paysages de France a signalé 90 infractions. Une atteinte à l'image de l'Ardèche »

15 mars, **L'Hebdo de l'Ardèche** : « Ces panneaux qui polluent... »

16 mars, **Paris Normandie** : « Halte à la pollution visuelle ! AU SECOURS. Paysages de France et les Déboulonneurs dénoncent ce soir la légalité des panneaux publicitaires »

Mars, **Environnement Magazine** : « 3 questions à Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France »

1^{er} mai, **France bleu Drôme Ardèche JT** : reportages sur l'opération de relevés d'infractions organisée le 30 avril dans le secteur de Vallon-Pont-d'Arc

5 mai, **Le Dauphiné Libéré** : « Vallon-Pont-d'Arc. Halte à la publicité sauvage »

Bernard Louedin, artiste et membre d'honneur de Paysages de France



L'artiste **Bernard LOUEDIN, de Trebeurden** (Côtes-d'Armor), a exposé du 3 au 30 mars 2012 à Grenoble, ville où se trouve le siège de Paysages de France. **Bernard LOUEDIN est membre d'honneur de Paysages de France** depuis sa création, au même titre que le peintre **ARCABAS**, l'astrophysicien **Hubert REEVES**, les sociologues **Edgar MORIN** et **Michel MAFFESOLI**, les philosophes **Gilbert DURAND**, **Albert JACQUARD** et **Alain FINKIELKRAUT**, le musicien de Jazz **Fabrice EULRY**. La discrétion de Bernard Louedin fait qu'il n'a jamais sollicité l'association – à laquelle il verse une cotisation (généreuse qui plus est), alors même que les statuts en dispensent les membres d'honneur – pour qu'elle relaie ce genre de manifestation. Cette exposition a été, pour ceux qui ont pu la voir, l'occasion de découvrir un univers où l'onirisme magnifie la nature et la culture.

Exposition « PERSONNE NAÏT DUPE », à Bruxelles

Quelle plus belle installation que celle d'un panneau publicitaire aboli du paysage parce que l'artiste en a décidé ainsi ? C'est l'une des actions de prédilection du collectif **Art bruxellois combattant** qui, régulièrement, dilue dans le ciel et sur les murs les slogans totalitaires des panneaux publicitaires. A partir du 4 mai 2012, TAG city, tower's art gallery, passage Charles Rogier, tunnel Brabant 1210 Saint-Josse-ten-Noode BRUXELLES. Tél. : 0488-14.37.34. Bertrand Castay, membre du Collectif, est aussi adhérent à Paysages de France. Et lorsque Bertrand Castay visite la France, son regard décoche des flèches particulièrement acérées sur le paysage français.